

Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 2022-03-038
du Conseil municipal
Séance du 30 mars 2022

Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 24 mars 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 24
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 9
Nombre de Conseillers municipaux absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Anthony **CELLIER**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J C REY, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à C. BAUME, Raymond **MASSE** procuration à M. CEGIELSKI, Mourad **ABADLI** procuration à P. BERTHOMIEU, Sylvain **HILLE** procuration à C. MUCCIO, Fatiha **EL KHOTRI** procuration à C. BOISSEL, Corine **MARTIN** procuration à A.POMMIER, Pascale **BORDES** procuration à J-L. MORELLI, Audrey **BLANCHER** procuration à T. VINCENT

Conseillers municipaux absents : aucun

Secrétaire de séance : Jean Christian REY

Objet : Convention annuelle d'objectifs entre la Commune de Bagnols-sur-Cèze et « La Moba » pour l'année 2022

Considérant que «La Moba» s'est créée en 2017, sur la commune de Bagnols-sur-Cèze, et qu'elle propose depuis, chaque année, une programmation culturelle riche et diversifiée à destination de tous les publics,

Considérant que la Commune organise une saison culturelle municipale,

Considérant que pour répondre aux besoins de la population bagnolaise, la Commune de Bagnols-sur-Cèze encourage la mise en œuvre d'actions à caractère social et éducatif et souhaite associer «La Moba» à la définition d'une politique de développement culturel et social active,

Considérant que d'une façon générale, la Commune et «La Moba» s'engagent à travailler en concertation pour lutter contre les inégalités sociales et culturelles en impulsant des propositions tout au long de l'année, ainsi que des actions socioculturelles,

Considérant que la Commune et «La Moba » s'engagent à mettre en place des actions en partenariat ainsi que des actions complémentaires afin de promouvoir ensemble et conjointement l'action culturelle sur la Ville de Bagnols-sur-Cèze,

Considérant que la question a été présentée à la Commission des Moyens généraux du 23 mars 2022.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser monsieur Le Maire à signer la convention annuelle de partenariat avec « La Moba» pour une durée d'1 an à compter du 1^{er} janvier 2022 et à verser une subvention correspondante, de 12 000 € pour l'année 2022, selon les modalités définies dans la convention.

Cette somme sera prélevée sur le compte n° 6574-331 du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 30 mars 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 avril 2022

et publié le 05 avril 2022


Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

